



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de la défense,
de la protection de la population et des sports DDPS
armasuisse
Office fédéral de topographie swisstopo

Aux services cantonaux du cadastre

Référence: 2101-04
Dossier traité par: Anita Vuagniaux
Wabern, le 21 septembre 2010

Circulaire MO no 2010 / 04

Gestion des métadonnées de la mensuration officielle Rôles de geometa.ch et de geocat.ch

Mesdames, Messieurs,

Au cours des dernières années, de nombreux portails ou applications (publics ou à usage interne) contenant des métadonnées de la mensuration officielle ont vu le jour.

Pour la mensuration officielle, ces données revêtent un intérêt non négligeable, et il est indispensable de les mettre en valeur et à disposition des utilisateurs. Consciente de cette problématique et soucieuse de garantir la qualité et l'homogénéité de ces informations ainsi qu'un accès facilité aux internautes, la Direction fédérale des mensurations cadastrales (D+M) a décidé d'organiser les méta-informations relatives à la mensuration officielle et de donner des directives pour la gestion des métadonnées.

A cette fin, la D+M a, en accord avec COSIG, saisi dans geocat.ch 13 résumés relatifs aux géodonnées de base relevant du droit fédéral mentionnées à l'annexe 1 de l'Ordonnance sur la géoinformation (Ogéo, RS 510.620). Chaque descriptif (un par couche d'information du modèle de données et plan du registre foncier et plan de base) intègre des informations de portée générale ainsi qu'un lien sur le portail des métadonnées de la MO (GeoMeta).

En tant que service cantonal du cadastre, votre rôle est également primordial puisque la plus grande partie des informations disponibles sur les différentes plateformes, décrites ci-dessus, sont saisies par vos services.

Office fédéral de topographie swisstopo
Direction fédérale des mensurations cadastrales
Seftigenstrasse 264, 3084 Wabern,
Tél. +41 31 963 23 03, Fax +41 31 963 24 59
infovd@swisstopo.ch
www.swisstopo.ch / www.cadastre.ch



Pour éviter le foisonnement, la dispersion et la multiplication d'informations, la D+M a, par conséquent, fixé certaines exigences à mettre en pratique dès le **1^{er} octobre 2010**:

- Tenir à jour régulièrement la base de données AMO,
- Respecter le rythme de livraison des périmètres de l'état de la mensuration et des lots en cours selon l'accord de prestation,
- Livrer les données sur le Géoportail de la MO conformément à la convention en vigueur,
- Renoncer à saisir des métadonnées en relation avec la mensuration officielle dans la plateforme geocat.ch. Pour éviter certaines redondances et diminuer le volume de métadonnées disponibles sur cette application, nous vous prions d'effacer les éventuelles informations déjà existantes. Les extensions cantonales ne sont pas concernées par ces dispositions.

En respectant ces différents points, vous contribuez ainsi à la mise à disposition de métadonnées uniformes et homogènes sur l'ensemble de la Suisse.

Un accès facile et aisément aux métainformations suivantes est désormais possible par le biais de la nouvelle mouture de GeoMeta, mise en ligne à la fin de l'année 2009:

- Etat de la mensuration (analogique, digital ou non mensuré);
- Informations concernant la diffusion des données telles que: noms et adresses des géomètres-conservateurs (-trices);
- Informations concernant le registre foncier (arrondissement, adresse du bureau du registre foncier);
- Renseignements sur les travaux en cours;
- Données statistiques en relation avec la commune.

En outre, il est également possible de bénéficier de ces métadonnées (état de la MO et lots en cours) sous la forme d'un service WMS. Davantage de renseignements peuvent être obtenus à ce sujet sur le site www.cadastre.ch → Page d'accueil MO → Produits → Web Map Service WMS.

Les mesures évoquées visent à retrouver une certaine rigueur dans l'organisation et la gestion des métadonnées de la MO. L'objectif et de pouvoir faire bénéficier les utilisateurs de la richesse de ces données, qui jusqu'à ce jour avaient été trop peu ou pas exploitées.

Cette circulaire entrera en vigueur le 1^{er} octobre 2010.

Nous vous remercions d'avance de votre collaboration très précieuse dans le cadre de ces travaux et nous vous prions d'agréer, Mesdames et Messieurs, nos cordiales salutations.

Direction fédérale des mensurations
cadastrales

Direction fédérale des mensurations
cadastrales
Technologie et développement

Fridolin Wicki
Responsable

Anita Vuagniaux
Collaboratrice scientifique